

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept Juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 20 Juin 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 20 – REPRESENTES : 8.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine et ORDRONNEAU Séverine, M. PAITIER Christophe, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme Catherine COOREVITS*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. Christophe PAITIER*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. Jean-François RICARD*), Mme LE BOUEDEC Christiane (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*), M. MORMANN Cédric (*sans pouvoir*), M. PELÉ Martin (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Sylvie AUBRY et M. Stéphane CODET.

OBJET :	<i>Convention de traitement des rejets industriels de la SAS des Brasseurs de Vigneux.</i>
----------------	---

N° 2019 / 06 / 07

La brasserie COREFF (cervoise en breton), initialement brassée à Morlaix depuis 1985, est implantée à Carhaix depuis 2005. Un nouveau site de production a été créé à Vigneux mais l'usine ne possède pas encore d'unité de traitement des résidus de brasserie.

Après prospection dans un rayon proche, il s'avère que la station d'épuration de Blain est la seule en capacité à traiter ces résidus industriels. La brasserie acheminera par camions citernes les résidus (approximativement 25m³/jour) jusqu'à ce qu'une unité de traitement soit mis en place sur le site de fabrication (fin 2020).

Préalablement, il convient de formaliser les conditions de ce traitement dans le cadre d'une convention définissant les conditions techniques, administratives et financières.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Urbanisme – Agriculture – Travaux du 19 juin 2019.

VU la note de synthèse et le projet de convention, adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

.../...

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention et à mettre en œuvre toutes les démarches utiles à cette prestation.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Juin 2019,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20190627-CM-2019-06-07-
DE

Date de télétransmission : 01/07/2019

Date de réception préfecture : 01/07/2019

Séance du Conseil municipal du 27 Juin 2019

Délibération n° 2019 / 06 / 07